
**Nombre de
membres en
exercice:** 11

Séance du vendredi 23 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 16 juillet 2021, s'est réuni sous la présidence de Marie-José DOUCET.

Présents : 8

Votants: 10

Sont présents: Marie-José DOUCET, Jean CALIBRE, Nicolas DESOUCHES, Gérard DUMONT, Marion GOUGH, Jean-Luc LAFON, Valérie LEJEUNE, Claude VERNET

Représentés: Elisa PÉGOURIÉ, Régine ROQUES

Excuses:

Absents: Marie DE NADAI

Secrétaire de séance: Jean-Luc LAFON

Validation du précédent conseil municipal en date du 14 Juin 2021 à l'unanimité

Madame le Maire demande au conseil municipal le report des délibérations suivantes :

- Délibération sur l'attribution du CIA aux agents grade B Rédacteur sur la commune d'Ambeyrac
- Approbation de la révision du plan communal de sauvegarde

Ainsi que les discussions sur les sujets d'ordre généraux dont la demande de M. Martinez d'achat de la parcelle A614

En effet, Madame le Maire souhaite que l'ensemble de l'équipe municipale soit réunie pour étudier ces délibérations et la demande de Monsieur Martinez, et que la parcelle A614 soit la propriété de la commune.

Le conseil municipal approuve la demande de Madame le Maire à l'unanimité.

Les délibérations et la demande citées précédemment sont reportées à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en date du 06 Septembre 2021.

DE 2021 039 - Délibération d'attribution de marché public : Réhabilitation de deux bâtiments en logements locatifs et construction d'un réseau de chaleur bois

Vu le code de la commande publique

Vu l'appel d'offre n°2021-01 en date du 09 Juin 2021

Vu la clôture de l'offre n° 2021-01 en date du 09 Juillet 2021

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 23 Juillet 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

- **D'autoriser** Madame le maire à signer les marchés publics suivants :
- **D'inscrire** les prestations supplémentaires éventuelles

Programme :

Lot 1 : DEMOLITIONS - GROS OEUVRE - TERRASSEMENT

Entreprise : MACONNERIE JEROME LOUPIAS

Les Cazelles

12270 LA FOUILLADE

Montant du marché : 150 943.08 € TTC

Lot 2 : CHARPENTE - COUVERTURE – ETANCHEITE

Entreprise : CHARLES CHARPENTE BS

Place de la gare

12300 BOUILLAC

Montant du marché : 27 955.01 € TTC

Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Entreprise : MIROITERIE VILLEFRANCHOISE

M. FREDERIC MARAVAL

588 Route haute de Farrou

12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Montant du marché : 38 926.80 € TTC

Lot 4 : CLOISONNEMENT - PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS PVC

Entreprise : SARL FRANCIS LOUBIERE

ZI de Cantaranne

374 RUE DES LANDES

12000 RODEZ

Montant du marché : 63 590.35 € TTC

Prestations supplémentaires éventuelles : 21 851.00 € TTC

Lot 5 : CHAPE – CARRELAGE

Entreprise : MERTZ CARRELAGE SARL

M. THIBAUT MERTZ

Le Causse

46320 BRENGUES

Montant du marché : 13 739.04 € TTC

Lot 6 : MENUISERIE INTERIEURE

Entreprise : PATRICK MALARET

La Solle

12 700 ASPRIERES

Montant du marché : 32 347.80 € TTC

Lot 7 : ELECTRICITE – VMC

Entreprise : SARL BOUSQUET GUIBBERT ELECTRICITE BGE

M. JEAN PAUL GUIBBERT

66 chemin de la Boudoumie

12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Montant du marché : 45 691.18 € TTC

Prestations supplémentaires éventuelles : 28 203.51 € TTC

Lot 8 : PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE BOIS

Entreprise : BROUSSY JEAN-LUC

23 avenue d'Occitanie-Les Farguettes

12390 MAYRAN

Montant du marché : 135 580.55 € TTC

Prestations supplémentaires éventuelles: 12 218.08 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DE 2021 040 - Déclaration d'infructuosité : appel d'offre assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 29 Juin

Vu l'offre présentée par la société SAS QUERCY ENTREPRISE, le 20 Juillet 2021

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 23 Juillet 2021

Considérant que l'offre présentée par SAS QUERCY ENTREPRISE excède les crédits budgétaires alloués au marché,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **déclare** que l'offre remise par SAS QUERCY ENTREPRISE est inacceptable au motif que son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché AMB-ASS-001 : Création d'un traitement autonome d'eaux usées dans Ambeyrac.

Le conseil municipal décide de ne pas procéder à une négociation avec cette offre. Le marché est déclaré infructueux, une nouvelle consultation des entreprises est lancée sans appel d'offres (marché inférieur à 100 000 €).

- **autorise** Madame le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

DE 2021 041- Délibération concernant l'adhésion au C.A.U.E de L'Aveyron

Madame le Maire expose au conseil municipal, qu'il serait intéressant de renouveler l'adhésion au C.A.U.E de l'Aveyron.

Les C.A.U.E. ont été créés par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 «... l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains, ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. En conséquence... des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement sont institués..»

Le C.A.U.E. est une Association loi 1901 L'intervention du C.A.U.E. auprès des collectivités et des particuliers est gratuite L'ADHESION au C.A.U.E. permet de participer à la vie de l'association en devenant membre de l'assemblée Générale, laquelle vote, outre le budget, le programme des actions à mener.

Le Conseil d'Administration est présidé par un Conseiller départemental. Il comprend des représentants de l'Etat, des membres élus par les collectivités locales, des représentants des professions concernées, des personnes qualifiées et des membres élus par l'Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer au C.A.U.E de l'Aveyron.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits sont inscrits au budget.

Présentation de l'étude sur la gestion des déchets (dossier communauté de commune OAC)

En fin de réunion Jean calibre a présenté au CM le projet d'évolution de la gestion des déchets de la communauté de commune d'Ouest Aveyron Communauté

Prochaine réunion du conseil municipal le 06 Septembre 2021 à 20H30.

Fin de séance à 21h 30.